

# CODIFAB

comité professionnel de développement  
des industries françaises de l'ameublement et du bois

## CONTRAT DE PERFORMANCE

2016-2019



Téléphone : +33 1 44 68 18 08 - fax : +33 1 44 74 37 80 - e-mail : [information@codifab.fr](mailto:information@codifab.fr)  
Comité professionnel de développement économique créé par le décret n°71490 du 23 juin 1971  
modifié par le décret n°2009-371 du 1er avril 2009 - Siret : 332 264 027 00027

# Table des matières

1) Résumé du contrat de performance.....	3
2) La situation des secteurs et du CODIFAB en 2016 .....	4
a) Présentation des secteurs industriels dans lesquels intervient le CODIFAB.....	4
i) Le secteur de l'ameublement .....	4
ii) Le secteur du bois.....	6
b) Présentation du CODIFAB dans son environnement.....	7
i) Activités et compétences principales .....	7
ii) Gouvernance du CODIFAB .....	9
c) Commentaire sur le contrat de performance précédent.....	9
3) Le CODIFAB au cœur des enjeux de la filière et des secteurs d'activité à moyen et long terme :.....	11
a) Les enjeux économiques.....	11
i) Côté ameublement.....	11
ii) Côté bois.....	12
b) Les attentes des organisations professionnelles vis-à-vis de l'organisme.....	12
4) Les objectifs stratégiques et les types d'actions que le Comité déclinera sur les quatre prochaines années .....	13
Axe 1 – Gagner en compétitivité, sécuriser et développer les marchés des entreprises de l'ameublement et du bois et adapter le modèle économique d'entreprise .....	14
Indicateurs : .....	16
Acteurs et partenaires : .....	16
Axe 2 - (Re)conquérir le client : répondre aux attentes de la demande française et internationale .....	16
Indicateurs : .....	18
Acteurs et partenaires : .....	18
Axe 3 – Soutenir la promotion et la communication .....	19
Indicateurs : .....	19
Acteurs et partenaires : .....	19
5) Annexes.....	21
Annexe 1 - Les montants de la collecte 2012-2015 .....	21
Annexe 2 - Récapitulatif des indicateurs du contrat de performance 2016-2019 .....	22
Annexe 3 - Tableaux de suivi annuel pour l'évaluation des actions.....	23
Annexe 4 - Organigramme du CODIFAB en 2016 .....	26
Annexe 5 - Liste des acronymes .....	27

## 1) Résumé du contrat de performance

Le contrat de performance 2016-2019 vise à présenter les axes majeurs de la stratégie du CODIFAB sur les quatre années à venir en accord avec les politiques publiques. Le CODIFAB a intégré les industries du bois dans son périmètre depuis 2010. A l'instar du dernier contrat de performance, la structuration du contrat s'articule autour d'axes stratégiques communs qui montrent la pertinence de l'existence de ces deux secteurs au sein du comité.

**Ces objectifs stratégiques sont au nombre de 3 :**

### **Axe 1 : Gagner en compétitivité, sécuriser et développer les marchés des entreprises de l'ameublement et du bois et adapter le modèle économique d'entreprise**

Il est nécessaire d'avoir en premier lieu une meilleure connaissance du marché et des perceptions des consommateurs afin d'identifier les points essentiels sur lesquels les solutions ou produits de l'ameublement et du bois doivent répondre. Parallèlement, les entreprises doivent être accompagnées afin d'accélérer l'assimilation des cycles d'innovation, la mise en place des méthodes d'intégration numérique ainsi que les nouveaux modèles d'organisation de la production (promotion des industries du futur). Enfin l'outil de formation doit être adapté et les métiers valorisés pour renforcer l'attractivité des secteurs du bois et de l'ameublement.

### **Axe 2 : (Re)conquérir le client : répondre aux attentes de la demande française et internationale**

La séduction du client, tant sur les marchés nationaux qu'internationaux, passe par l'innovation, la création de valeur ajoutée et la montée en gamme des produits. L'adoption des innovations et du design est une opportunité pour répondre aux nouvelles attentes des consommateurs-utilisateurs. Il faut également répondre à la demande croissante des usagers en matière de développement durable.

### **Axe 3 : Soutenir la promotion et la communication**

Les actions de promotion et de communication sont indispensables pour communiquer sur les compétences et performances des entreprises du bois et de l'ameublement et de leurs produits, tant auprès du grand public que du client B to B.

Ce contrat de performance tient compte des orientations gouvernementales visant notamment à définir les priorités en matière de recherche & développement et d'innovation en fonction des marchés potentiels et des besoins des industriels. Il tend à mettre en œuvre une politique de transfert technologique, de diffusion, de formation, de veille technologique, en liaison avec les acteurs locaux nationaux (collectivités territoriales, pôles de compétitivité) ou européens. Son objectif est de contribuer au développement de la normalisation et participer à l'élaboration de la réglementation, et à participer aux politiques publiques conduites par les tutelles. Enfin, le but est aussi de promouvoir la qualité des prestations et produits de la filière ou du secteur d'activité.

Au travers de ces trois axes, le CODIFAB entend développer des outils (normes, essais, études de marché, promotion collective, nouveaux matériaux...) permettant aux entreprises de mieux connaître leurs marchés, leur évolution et leur localisation pour être plus compétitifs

(Axe 1), d'offrir des produits répondant aux attentes des consommateurs (Axe 2), afin de cibler les bonnes actions de promotion et de communication (Axe 3).

Le contrat de performance en lui-même intègre un certain nombre d'indicateurs de performance qui seront évalués avec les services de la Direction Générale des Entreprises (DGE) une fois par an en mai et dont les résultats seront présentés au Conseil d'Administration du mois de juin chaque année.

La mise en œuvre de ce contrat de performance ne préjuge pas des évolutions législatives qui peuvent impacter le CODIFAB tant sur ses modes d'intervention que sur sa capacité d'intervention (plafonnement des ressources des organismes bénéficiaires de taxes affectées).

## 2) La situation des secteurs et du CODIFAB en 2016

### a) Présentation des secteurs industriels dans lesquels intervient le CODIFAB

Le CODIFAB couvre deux grands secteurs d'activité : l'ameublement et la filière bois aval.

#### i) Le secteur de l'ameublement

##### ▪ Infrastructure économique

L'industrie de l'ameublement est composée d'environ **12 000** entreprises (400 PME et ETI, 11 600 TPE) **employant plus de 52 000 salariés** (7.6M€ de production) et 77 000 emplois indirects. Le secteur de l'ameublement génère un **chiffre d'affaires d'environ 14 milliards d'euros au total** (mobilier professionnel, mobilier domestique et agencement).

L'année 2015 a été une année de reprise pour le marché du meuble domestique après trois exercices de recul consécutifs (-3,0% en 2012, -2,9% en 2013 et -1,5% en 2014). Le marché du meuble a retrouvé enfin le chemin de la croissance et vu les ventes progresser de 2,4% sur l'ensemble de l'exercice pour atteindre 9,34 milliards d'euros TTC loin cependant encore de son pic d'activité de 2011 à 9,84 milliards d'euros TTC.

Si ce résultat est encourageant, le chemin sera encore long pour que le marché renoue avec ce niveau de performance. En effet, si la **croissance enregistrée en 2015** permet au marché de progresser de 220 millions d'euros en valeur, cette progression est loin de compenser les plus de 700 millions d'euros perdus sur la période 2012-2014. A surface constante, on peut estimer l'évolution du marché à +1,0% en 2015.

##### ▪ La relance par l'innovation et la création produit

L'étude « Courants de création dans le cadre de vie » réalisée en 2014 par le VIA, a permis de mieux comprendre le rapport des consommateurs avec leurs espaces de vie. Elle dégage, pour

les fabricants et distributeurs, de très nombreuses pistes d'innovation, de création, de renouvellement ou de développement de l'offre produits/services. L'étude révèle que 82 % des consommateurs interrogés accordent de l'importance à l'ameublement, à la décoration et à l'aménagement de leur maison, en raisonnant majoritairement, tout au long de leur vie, en termes d'**aménagement global** de leur habitat. Aménagement et ameublement sont pour eux deux notions intimement liées et indissociables. Contrairement aux idées reçues, le critère **esthétique** y apparaît comme un facteur clé plus important que le prix, 83 % des consommateurs accordant beaucoup d'attention au design du produit. Au-delà du style, le design recouvre de multiples aspects sociétaux, culturels, environnementaux et fonctionnels. Ce design largement défini doit **s'adapter aux besoins** présents et futurs des consommateurs et à l'évolution de leurs modes de vie. Les industriels de l'ameublement répondent à ces nouvelles attentes en créant de nouvelles fonctionnalités inédites, novatrices, et abordables. Ce point est abordé dans le deuxième axe stratégique.

- **La baisse de l'euro et la chute des prix du pétrole, un gain de compétitivité pour l'exportation et la relocalisation**

Les conditions macro-économiques offrent aux exportateurs français une réelle opportunité de gagner des parts de marché hors de l'Union Européenne. Les efforts des exportateurs français de meubles dans la **conquête de nouveaux marchés** ne peuvent qu'être encouragés par le contexte monétaire favorable, notamment aux Etats-Unis, au Moyen-Orient, dans les pays émergents asiatiques, mais aussi des pays d'Amérique du Sud et d'Afrique, où ils sont parfois également entraînés dans le sillage des enseignes et marques françaises se développant à l'international. Pour les mêmes raisons, ce regain de compétitivité-coût, allié aux investissements dans l'innovation et la digitalisation, devrait se traduire par une **relocalisation**, des distributeurs et des industriels, de certaines productions sur le territoire français.

- **Le mobilier domestique**

Les effets de la reprise ont été visibles au niveau des familles de produits du mobilier domestique à l'exception des meubles de salle de bains dont le marché reste très corrélé à celui de l'immobilier.

Le maintien des ventes de **meubles rembourrés** en 2014, sur un marché en recul de 1,5% semblait annonciateur d'une reprise à venir. Les ventes de canapés, fauteuils et banquettes ont de fait progressé en 2015 de 3,6%, pour la première fois depuis 2011. La grande distribution a vu ses ventes progresser, cette croissance étant toutefois à mettre uniquement au crédit des canapés et fauteuils, les ventes de banquettes étant pour leur part en retrait. Les ventes de canapés et de fauteuils ont augmenté également chez les spécialistes ameublement milieu et haut de gamme ainsi que chez certains spécialistes salon, qui ont su se rapprocher du consommateur en multipliant les campagnes publicitaires télévisuelles.

Après trois exercices difficiles, le **meuble de cuisine** a retrouvé son rôle de moteur du marché sur l'exercice 2015 avec des ventes en progression en valeur de 3,8%. Le marché a continué de bénéficier de l'engouement des Français pour la pièce cuisine et son potentiel de croissance demeure important compte tenu du sous-équipement des ménages français en cuisine intégrée (60 % des ménages seulement) et de la durée de vie du produit constatée supérieure à la moyenne européenne (23 ans). Si en 2014 le segment avait pâti des contre-

performances de la grande distribution, les ventes se sont redressées sur ce circuit en 2015 pour renouer avec de belles progressions. De bons scores ont été également constatés chez les spécialistes cuisine tout au long de l'année démontrant l'efficacité des enseignes nationales pour doper le marché et inciter le consommateur au renouvellement.

Le **meuble meublant** s'est distingué des autres segments avec une croissance de ses ventes limitée à 0,4%. Les opérations de communication des principaux acteurs du marché du meuble mettent surtout en avant la literie, le meuble rembourré ou la cuisine au détriment de cette classe de produits et la profession doit redoubler d'effort pour mettre en avant toutes les solutions de rangement à travers des mises en ambiance et des conseils pour séduire d'avantage le consommateur. La baisse permanente de la valeur de ce marché du meuble meublant montre que la politique de prix bas ou barrés n'apporte pas de solutions réelles au consommateur.

Les ventes de **meubles de salle de bains** ont accusé un nouveau repli en 2015 de 4,2% en valeur. Les investissements des consommateurs se portent avant tout sur les pièces à vivre comme le salon, la cuisine voire la chambre avec la literie et le dressing. On remarque bien là le chemin qu'il reste à parcourir aux acteurs de la salle de bains pour développer leur marché et le rendre beaucoup moins dépendant des mises en chantier de logements neufs ou de la rénovation.

- **Le mobilier professionnel**

Bien que fragilisé par la faiblesse de l'immobilier de bureau et les difficultés sur le marché de l'emploi, les facturations de **mobilier de bureau** augmentent de 8% sur le marché français.

Le mobilier pour **collectivités**, qui répond aux besoins des marchés aussi divers que ceux de l'hébergement, le scolaire, des salles de spectacles, le médicalisé, les mobiliers pour **CHRD** (cafés, hôtels, restaurants, discothèques), mais aussi le mobilier **urbain**, les **facteurs d'orgues** et la **fabrication de cercueils** font également partie du scope du Comité.

- **L'artisanat**

En 2015, l'artisanat de l'ameublement comptait près de 22 000 entreprises. Ces sociétés ont réalisé un chiffre d'affaires global d'environ 4 milliards d'euros.

## ii) Le secteur du bois

- **Infrastructure économique**

L'accent traditionnellement mis sur la valeur environnementale des écosystèmes forestiers a fait passer au second plan l'intérêt socio-économique de la filière bois. Pourtant son rôle est loin d'être négligeable. L'industrie du bois représente une infrastructure économique importante, composée d'environ **11 000 entreprises employant plus de 60 000 salariés** (équivalent temps plein) et 200 000 emplois indirects environ. Elle génère un **chiffre d'affaires de 9,6 milliards d'euros**. A titre de comparaison, le textile, autre industrie manufacturière,

emploi 69 000 personnes pour 12,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Dans son ensemble (distribution comprise), **la filière bois emploie 450 000 personnes**, soit 2,5 % de la population active.

- **Ancrage territorial**

A plus de 90 % composées de **PME familiales** ancrées depuis des générations dans leurs territoires, les industries du bois desservent tant des marchés de proximité que des marchés nationaux et internationaux et développent économiquement des bassins de vie ruraux, autour de petites villes de moins de 10 000 habitants, parsemés sur l'ensemble du territoire national. Cela leur confère un avantage en matière de **réactivité** et de **proximité** vis-à-vis de leurs clients et **dynamise des zones rurales**. Les industries de ce secteur ont **un rôle essentiel de structuration territoriale, de formation et insertion professionnelle**.

- **Le bois, un matériau aux nombreuses performances**

Le **bois** constitue la matière première commune à une famille **de métiers aux savoir-faire spécifiques et variés**. Il est à la racine de nombreux savoir-faire traditionnels, souvent d'exception – comme l'ébénisterie, la menuiserie, la charpente traditionnelle, la tonnellerie, etc. En tant que matière première ou matériau aux nombreuses performances, le bois permet la fabrication d'un grand nombre de produits, allant **du sur mesure à la grande série**, nécessitant des **compétences variées et des niveaux différents de qualification** (conception et ingénierie, fabrication, travail du bois à façon, création et design, services, etc.). Cette diversité tient autant à la multiplicité des usages de cette ressource séculaire qu'à la variété d'utilisation qu'offre ce matériau.

La sobriété intrinsèque des activités liées au bois et leur aptitude à favoriser le cycle vertueux du carbone convergent avec les politiques publiques nationales et internationales de **lutte contre les changements climatiques et de transition énergétique**. Outre l'aspect économique, l'utilisation de produits à base de bois dans des emplois à moyen et long terme permet de prolonger de façon mécanique la fonction « **stockage du carbone** » inhérente aux cycles de croissance forestière.

Les industriels du bois se situent au sein d'un écosystème d'outils dédiés, constitué de moyens de financement (tant de l'outil productif que de l'effort de recherche développement innovation), d'un tissu de laboratoires ou centres de R&D, ainsi que d'instituts de formation spécialisés (formation initiale et continue). Les représentations industrielles, les partenaires sociaux et les pouvoirs publics en font bien évidemment partie. Ce système dédié, centré autour des industries, est bien évidemment lui-même partie prenante d'un système économique, allant de la matière première bois aux clients (via la distribution).

## **b) Présentation du CODIFAB dans son environnement**

### **i) Activités et compétences principales**

Le CODIFAB, devenu Comité Professionnel de Développement Économique par décret en conseil d'État en 2009, a pour mission de **conduire et financer des actions collectives** dans le

respect de la réglementation européenne et dans le cadre des missions mentionnées à l'article 2 de la loi du 22 juin 1978, ceci par le produit d'une taxe fiscale affectée.

#### ■ **Collecte de la taxe affectée**

Le CODIFAB assure le recouvrement de la **taxe affectée**, d'une part sur les ventes réalisées en France et dans l'Espace Économique Européen, et d'autre part sur les importations en provenance des pays tiers (hors EEE) par l'entremise de la Direction Générale des Douanes.

Le taux de la taxe appliqué sur le montant du chiffre d'affaire hors TVA est fixé à 0,2 % pour les produits d'ameublement et à 0,1 % pour ceux des industries du bois.  
Les montants de la collecte 2013-2015 figurent en annexe (Annexe 1).

#### ■ **Conduite et financement d'actions collectives**

Le CODIFAB, certifié ISO 9001 version 2008, fonctionne sur un cycle qualité qui intègre le **recueil des besoins** auprès de ses assujettis, des organisations professionnelles, des organismes auxquels il octroie des subventions ou financements ainsi que les politiques publiques des ministères. Ces besoins clients sont **convertis en projets débattus au sein de deux commissions d'évaluation** pour être *in fine* **arbitrés par le Conseil d'Administration** du Comité.

Une fois adoptés par ce dernier, les projets peuvent être gérés par :

- des **organismes créés par les professions ou à la demande des pouvoirs publics**, tel que VIA dans le domaine de l'innovation, AFPIA dans celui de la formation, CNDB pour la communication,
- des **prestataires** sur base d'appels d'offres privés,
- le CODIFAB lui-même.

Les montants collectés sont affectés à hauteur de 30 % à des Centres Techniques. Ainsi, 30 % des montants collectés pour le bois sont dédiés à des actions techniques réalisées par l'Institut Technologique **FCBA**. Les montants collectés pour l'ameublement sont dédiés pour 24 % au FCBA et 6 % au **CETIM**.

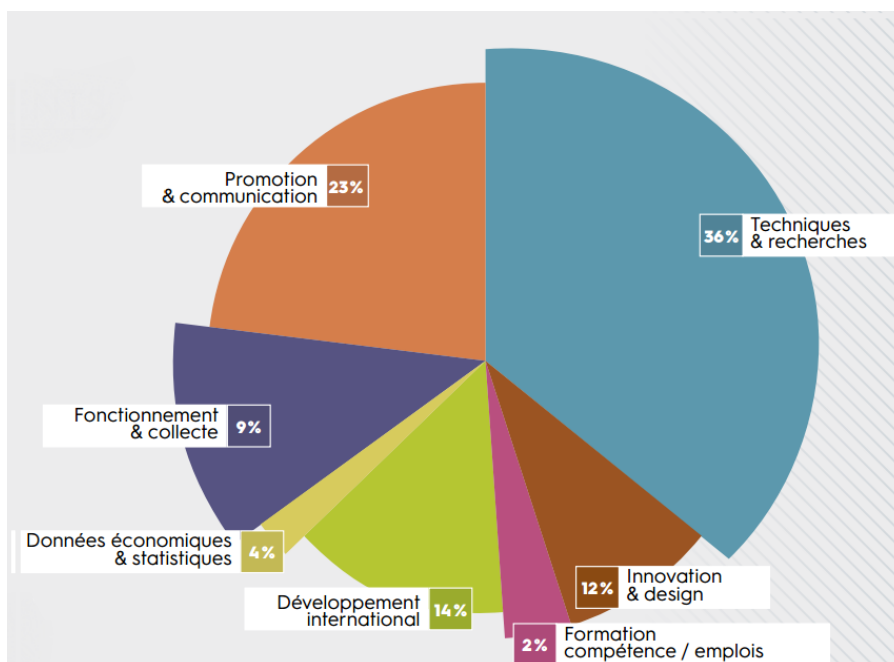
Le CODIFAB, en tant que tel, n'a aucune activité marchande. Les organismes auxquels il octroie des subventions peuvent avoir des activités marchandes qui sont prestées à des prix compatibles avec le marché pour ne pas fausser la concurrence.

#### ■ **Budget annuel**

Les comptes annuels du Comité sont arrêtés conformément aux exigences du Plan Comptable Général applicable à toutes les entreprises. La comptabilité analytique qu'il tient permet en outre un suivi précis des dépenses par type d'actions et par secteur.



### Répartition des financements du CODIFAB en 2015 (total 13.8M€) :



Le CODIFAB a déménagé en mai 2015 dans des locaux dont il s'est rendu propriétaire, situés au 120 avenue Ledru-Rollin dans le 11e arrondissement de Paris. Il ne dispose d'aucune implantation régionale.

### ii) Gouvernance du CODIFAB

Celle-ci est assurée selon les termes du décret du 1<sup>er</sup> avril 2009.

Le Conseil d'Administration est formé aux deux tiers de **représentants des secteurs professionnels** et à un tiers de **personnalités qualifiées**, toutes nommées par arrêté ministériel.

Le fonctionnement est assuré par le Président du CODIFAB (actuellement issu du collège Ameublement) et le Vice-Président (issu du collège Bois), en liaison étroite avec le Secrétaire Général et son équipe (8 salariés). Le Secrétaire Général dispose d'une délégation de pouvoirs pour assurer le fonctionnement quotidien du CPDE.

### c) **Commentaire sur le contrat de performance précédent**

Le contrat de performance 2012-2015 avait 5 axes stratégiques :

- Valoriser la démarche environnementale
- Maîtriser son marché
- Aider à l'innovation
- Séduire le Client
- Fédérer et Renforcer les synergies

INDICATEURS du contrat de performance 2012-2015		VALEURS					
		2011	2012	2013	2014	2015	
Valoriser la démarche	Nombre d'entreprises certifiées NF environnement	47	50	50	49	49	
	Mise en place de l'étiquetage sanitaire / Affichage environnemental		En cours	En cours	En cours	En cours	
	Collecte sélective des produits en fin de vie (sources : Ecomobilier et Valdelia)		En cours	50Kt	75,2KT	200 KT	
	Site internet mise à disposition FDES collectives paramétrables			En cours	En cours	Ok (2016)	
Maitriser son marché	Taux de couverture de la balance commerciale	27%	33%	35%	27%		
	Nombre d'exemplaires de Meubloscope vendus	431	440	328	360	335	
	Nombre d'acheteurs invités dans les salons professionnels	270	558	500	500	350	
	Nombre d'Aides à Projets	11	9	6	6	/	
	Retombées média pour les expositions du VIA	634	944	779	210	72	
Aider à l'innovation	Innovathèque-matériauthèque : nombre d'abonnés	600	600	700	800	800	
	Part de la dotation CTI consacrée à la recherche innovation	54,6%	56,9%	34%	40%	A:36,08% B:58,6%	
	Nombre de participants à la journée de l'innovation	151	84	54	129	153	
	Nombre d'abonnés à la lettre de l'innovation	11819	12355	12693	1100	7500	
	Nombre de groupes de travail CEN <sup>(1)</sup> et ISO <sup>(2)</sup> avec une participation effective d'industriels français		12	<sup>(1)</sup> 51 <sup>(2)</sup> 18	<sup>(1)</sup> 47	<sup>(1)</sup> 48 <sup>(2)</sup> 24	
Séduire le client	Progression du matériau Bois dans la construction neuve (maisons individuelles)		10,6%	/	10,4%	/	
	Suivi des indicateurs de conjoncture des secteurs concernés par les campagnes sectorielles		En cours			/	
	Actinéo : nombre de retombées presse (nb d'articles)	205	106	140	165	238	
	Actinéo : nombre de conférences organisées	6	7	10	12	12	
	Actinéo : Fréquentation site internet (visiteurs)	78856	79769	73171	27863	4764	
	Création de l'Observatoire des Espaces de Vie et de l'Habitat : nombre de partenaires associés et nombre de secteurs professionnels partenaires		En cours	En cours	Annulé	Annulé	
Fédérer & synergies	% du budget des actions communes Ameublement-Bois		2,9%	3,3%	4,4%	5,4%	
	Nombre de cotisants Bois acquittant la taxe		3866		4864	4925	
	Nombre de conventions signées avec les partenaires Publics et Institutionnels	3	5	3	4	2	

Il est à noter que selon le tableau de suivi annuel en annexe 2, les deux tiers des indicateurs sont positifs (15 sur 23), 4 ont été peu ou prou réalisés, 3 n'ont pas atteint le niveau de performance souhaité et 1 a été abandonné.

Si l'on recherche une analyse par axe :

Le premier lié à l'environnement a pris du retard dans la mise en œuvre mais reste dans les objectifs fixés.

La maîtrise du marché est l'axe qui a le moins bien rempli ses objectifs, illustrant une consommation atone dans l'Espace Européen et non compensé par le Grand Export pour lequel les secteurs de l'ameublement et du bois sont peu présents.

L'aide à l'innovation a rempli ses objectifs et continue à séduire les industriels qui y voient un moyen d'augmenter la valeur ajoutée de leurs produits.

La séduction du client reste un exercice de renouvellement permanent, étroitement lié à l'innovation.

Enfin, le renforcement des synergies a donné des résultats probants et des effets tangibles en matière de gestion de projets et effets de levier.

### 3) Le CODIFAB au cœur des enjeux de la filière et des secteurs d'activité à moyen et long terme :

#### a) Les enjeux économiques

##### i) Côté ameublement

Les **intentions d'achats** de meubles déclarées par les ménages sont **en hausse** pour l'année 2016, exception faite de la cuisine intégrée et du rembourré pour lesquels les ménages se déclarent moins nombreux à vouloir effectuer des achats. Les intentions d'achat en ce qui concerne le meuble meublant sont en revanche nettement mieux orientées qu'en 2015 et sans doute liées à la reprise des permis de construire et des mises en chantier de logements neufs.

Pour que l'acte d'achat se concrétise, les industriels devront encore **développer des produits, services et concepts adaptés aux nouveaux usages et modes de vie** des consommateurs pour se démarquer d'une offre concurrente pléthorique, se positionner sur les segments haut/milieu de gamme et s'adapter non plus seulement aux marchés de proximité mais viser davantage les marchés des pays émergents.

## ii) Côté bois

La filière bois a été désignée comme **filière industrielle d'avenir** dans le cadre de la politique industrielle française. Ce choix intervient alors que le **Comité Stratégique de Filière** a été mis en place et le Contrat de Filière signé en décembre 2014 par l'État (4 ministères : ministères de l'Économie et de l'Industrie, de l'Agriculture et de la Forêt, du Logement et de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie), les Régions et les Organisations Professionnelles. Le CODIFAB est sollicité pour financer et conduire des actions de ce contrat.

L'ensemble des entreprises françaises ayant le bois comme ressource commune, vise à gagner en **compétitivité**, à augmenter leur quote-part du PIB, à créer des emplois et réduire le déficit de la balance commerciale sectorielle. Cette initiative va permettre de focaliser les énergies sur des actions qui se veulent tout à la fois globales et proches du terrain.

### b) Les attentes des organisations professionnelles vis-à-vis de l'organisme

Il est à noter que si deux fédérations professionnelles sont les référents pour l'ameublement (UNIFA et UNAMA), six fédérations professionnelles sont présentes pour la deuxième transformation du bois (UIPP, UIPC, UICB, UMB-FFB et CAPEB). L'objectif est de favoriser les projets filière et une **vision plus transversale des problématiques**.

Ces organisations professionnelles entendent **confier au CODIFAB le financement et la conduite (directe ou indirecte) d'actions collectives** que les PME de leurs secteurs n'ont pas les moyens de mener à titre individuel.

Le secteur de l'ameublement s'appuie aujourd'hui sur des organismes tels que les centres techniques FCBA et CETIM, les AFPIA pour la formation initiale et continue, VIA pour l'innovation et la création (produits et matériaux).

Le secteur du bois a quant à lui recours au Comité National de Développement du Bois (CNDB) pour les aspects promotion et également au FCBA ainsi qu'à l'équipe Synerbois (plateforme commune avec le CSTB) pour les aspects techniques.

## 4) Les objectifs stratégiques et les types d'actions que le Comité déclinera sur les quatre prochaines années

Le contrat de performance 2016-2019, préfigurant la stratégie de la filière, s'appuie sur trois axes majeurs qui serviront de référence aux commissions techniques du CODIFAB chargées de l'évaluation des projets.

Ces trois axes sont le reflet des attentes des secteurs industriels de l'ameublement et du bois, tels qu'ils ont été notamment recensés et exprimés dans le cadre du projet sectoriel de l'ameublement élaboré par l'UNIFA et au travers des réflexions conduites par les industries du bois à la fin de l'année 2015.

### *Focus*

Le contrat de performance du Codifab marque dans sa version 2016-2019 un virage certain vers l'Industrie du futur.

Marqué par une image de tradition et de savoir-faire, qu'il ne doit pas renier, le secteur de la filière bois a décidé de prendre le virage du numérique et de la modernisation de ses outils industriels sous l'impulsion, notamment, du ministère chargé de l'Industrie et de « l'Alliance pour l'Industrie du Futur » dont plusieurs de nos fédérations professionnelles sont membres. Ainsi retrouvons nous au sein de nos trois axes stratégiques, les champs d'action que le Codifab entend privilégier, et notamment :

- Nouveaux modèles d'organisation de la production et outil de formation associé (Axe 1)
- Robotisation (Axe 1)
- Digitalisation : BIM - fabrications additives – réalité invasive (Axe 1)
- Incubateur ; Fab-Lab (Axe 2)

C'est en accompagnant les entreprises sur le chemin de l'Industrie du futur que le Codifab assurera sa mission de développement des Industries de l'Ameublement & du Bois.

## Axe 1 – Gagner en compétitivité, sécuriser et développer les marchés des entreprises de l’ameublement et du bois et adapter le modèle économique d’entreprise

Il est avant tout nécessaire que les entreprises aient une meilleure **connaissance des marchés** et des **attentes des consommateurs** afin de bien d’identifier les points essentiels sur lesquels les solutions ou produits de l’ameublement et du bois doivent répondre. En parallèle, **il importe que les entreprises soient accompagnées** afin d’accélérer l’assimilation des cycles d’innovation, la mise en place des méthodes d’intégration numérique ainsi que les nouveaux modèles d’organisation de la production (promotion des industries du futur). De même il est primordial que les **outils de formation** soient adaptés et les **métiers valorisés** afin de renforcer l’attractivité des secteurs du bois et de l’ameublement.

L’intégration verticale de la chaîne de valeur (création, fabrication, édition, distribution...) et les offres de services (installation, intégration de corps de métier, maintenance, leasing, recyclage, personnalisation, livraison...) sont de nature à transformer fondamentalement le modèle économique de l’ameublement et du bois français. L’ajustement de l’offre et des services des fabricants s’organisera nécessairement dans le cadre de réseaux de partenariats intra-filière mais aussi des industries connexes (équipementiers, bâtiment, logistique, distribution, électroménager, céramique, textile, maîtrise d’oeuvre, etc.).

Le CODIFAB entend monter des actions collectives en adoptant une vision « d’entreprise étendue » : économie numérique, place des utilisateurs, offres de service accompagnant la vente, expérimentation de nouveaux modèles de distribution multicanaux et alternatifs, et élaboration d’outils financiers innovants adaptés à la transformation de la filière et de son périmètre.

### Types d’actions :

Toute une panoplie d’actions sera mobilisée pour ce faire : études économiques, études de marchés, études des flux de matières, études comparatives avec d’autres filières en France et en Europe, chartes avec les fournisseurs et distributeurs (développer la collaboration tout au long de la chaîne de valeur, sécuriser les approvisionnements), actions visant à faciliter l’accès au financement des outils de production et des projets entrepreneuriaux (participation au Fonds Bois II de la BPI), études prospectives en matière d’emploi (cartographies des métiers prenant en compte les mutations des secteurs),...

**Certaines actions sont d’ores et déjà prévues :**

<b>ECONOMIE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le CODIFAB, en partenariat avec FBF et les Ministères concernés, participera à la mise en place d'une <b>Veille Economique Mutualisée</b> permettant le suivi économique de l'ensemble de la filière bois par la construction et la mise à jour d'un Tableau Economique d'Ensemble des flux de produits entre producteurs et consommateurs finaux.</li> <li>➤ L'organisme d'études IPEA poursuivra le <b>suivi du marché de l'ameublement domestique</b>, de même que DAFSA réalisera des <b>études conjoncturelles pour le mobilier de bureau et de collectivités</b>.</li> <li>➤ L'IPEA conduira une <b>étude prospective sur les modes de distribution de demain</b>, en abordant le point de vente de demain, les outils de simulation, le e-commerce, le multicanal, les modes de paiements et tous les points utiles à l'éclairage des industriels sur les profondes modifications du rôle des fabricants et des distributeurs et les nouvelles opportunités de mise sur le marché.</li> <li>➤ A la demande du CSF, le CODIFAB mènera une <b>étude prospective de la demande finale de bois dans la construction et la rénovation</b>. Différents scenarii seront envisagés afin de se préparer et adapter les actions (communication, formation, ...) aux évolutions de la demande en volume et en valeur, aux évolutions qualitatives attendues.</li> <li>➤ Le CODIFAB <b>facilitera l'accès au financement des entreprises</b> en participant par exemple à la mise en place d'outils d'information comparatifs (ratios économiques) et la promotion des différents types d'accompagnement possibles (tels le Fonds Bois II géré par BPI ou le fonds Jeunes Editeurs de l'IFCIC).</li> </ul>
<b>FORMATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Dans le domaine de la <b>formation</b> il s'agira de répondre aux nouveaux besoins des fabricants, notamment les <b>dirigeants et repreneurs</b> notamment sur les fonctions stratégiques (commercial, innovation, marketing, logistique, développement international...) le terrain managérial, la gouvernance ou l'organisation familiale des entreprises. L'<b>accompagnement des entreprises à l'international</b> sera renforcé par la mise en place d'outils plus adaptés et innovants comme par exemple des <b>formations à destination des chefs d'entreprise</b> et des diagnostics dédiés aux primo-exportateurs (action DiagUp).</li> <li>➤ Le CODIFAB poursuivra la démarche <b>FCE bois</b> (Formation Compétences Emplois), initiée en 2013 avec la DHUP et FBF, et qui a abouti fin 2015 à la mise en place d'un site référent pour mettre à disposition des ressources techniques et professionnelles à destination des enseignants et formateurs (<a href="http://www.biblio-bois.info">www.biblio-bois.info</a>) et à la définition d'une stratégie d'attractivité pour l'ensemble des métiers. A partir de 2016, le CODIFAB s'attachera à réaliser le plan d'actions pour <b>développer l'attractivité des métiers du bois</b>.</li> <li>➤ Le CODIFAB poursuivra par ailleurs sa politique de soutien aux centres <b>AFPIA</b> en veillant à ce que les projets financés favorisent leur équipement en matériel dans le respect de la conformité aux normes et en réponse aux préoccupations des industriels telles qu'elles ressortent en particulier des enquêtes de branche menées avec l'OPCA de la branche Ameublement.</li> </ul>
<b>TECHNIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'amélioration de la <b>compétitivité</b> des entreprises passera par la <b>modernisation des organisations et des outils de prospection</b>. Deux journées techniques d'<b>information des entreprises</b> de l'ameublement seront organisées à l'initiative de l'UNIFA et par le FCBA et le CETIM : une journée dédiée à la <b>robotisation</b> en partenariat avec le SYMOP (syndicat des machines et technologies de production), et une journée consacrée à la <b>digitalisation</b> notamment dans la conception, en présentant notamment le BIM, la fabrication additive et la réalité immersive.</li> </ul>

### **Indicateurs :**

- Outil de Veille Economique Mutualisée : fonctionnel en 2018
- Etude de marché pour le mobilier de bureau : une étude réalisée chaque année avec co-financement des entreprises à hauteur de 50%
- Création d'une plateforme de service d'accompagnement et de conseil en financement : création pour l'ameublement en 2016 et pour le bois en 2017
- Fonds Bois II BPI : financement de 10 dossiers entre 2016 et 2019
- Action DiagUp (diagnostic pour les primo-exportateurs) : au moins 30 entreprises s'engageant dans une démarche de diagnostic
- Attractivité des métiers du bois : évolution visitorat du site dédié aux métiers du bois

### **Acteurs et partenaires :**

- AFPIA
- IPEA
- MEDIFA
- Projets Artisanat
- Business France
- GEM
- FCBA & CETIM

## **Axe 2 - (Re)conquérir le client : répondre aux attentes de la demande française et internationale**

La séduction du client, tant sur les marchés nationaux qu'internationaux, passe par **l'innovation, la création de valeur ajoutée et la montée en gamme** des produits. L'adoption des innovations et du **design** est une opportunité pour répondre aux nouvelles attentes des consommateurs-utilisateurs. Il faut également répondre à la demande croissante des usagers en matière de **développement durable**.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance ouvre aujourd'hui des possibilités d'initiatives communes au bois et à l'ameublement. Le CODIFAB apportera naturellement sa contribution à l'émergence de **démarches environnementales** propres à souligner l'engagement vertueux des deux secteurs de l'ameublement et du bois.

Les pays émergents, où les classes moyennes représenteront 30% de la population au terme de la décennie, constituent un socle important de la consommation future et leur prise en compte dans la stratégie des entreprises de l'ameublement éminemment souhaitable. Les industries du bois, quant à elles, prises en étau entre une offre très compétitive comme celle de l'Allemagne et celles des pays à bas coût (pays émergents et de d'Europe de l'Est) tentent de s'orienter vers de nouveaux marchés, créateurs de valeur. **L'adaptation de l'offre française aux exigences des marchés internationaux** apparaît de ce fait primordiale et doit pouvoir s'appuyer sur une identité forte.



### Types d'actions :

Là encore, les actions qui devront être poursuivies ou engagées se distinguent par leur grande variété : actions visant à encourager l'éco-conception, les transferts de technologies, soutien à la création et à la mise en relation designers-fabricants, aide à la caractérisation environnementale des produits, accompagnement des entreprises dans leur engagement à l'international, développement technique et recherche pour améliorer et créer les produits et les ouvrages.

### **Certaines actions sont d'ores et déjà prévues :**

<b>INNOVATION &amp; DESIGN</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Face à la banalisation induite par la diffusion rapide des progrès technologiques et les baisses de coûts de production, la première des actions consistera à inciter les fabricants à mieux <b>protéger</b> leurs innovations et valoriser leurs produits et services par un recours plus systématique aux <b>outils de propriété industrielle</b>.</li><li>➤ L'accompagnement du Comité s'entendra également auprès de ses cotisants à travers le soutien de projets pilotes pour l'<b>innovation</b> (incubateur du VIA, Fab Lab du FCBA) et leur mise en valeur.</li><li>➤ Favoriser l'<b>accès des TPE et PME aux innovations produit et au design</b> constitue également l'une des principales missions du CODIFAB. Le Comité pourra pour cela s'appuyer notamment sur le <b>VIA</b> dont le fonctionnement a été largement remodelé pour le rendre plus opérationnel tant vis-à-vis des entreprises que des designers (création d'une plateforme de mise en relation avec d'une part un speed dating online / dépôt et recherche d'appel d'offre BtoB, mise en place d'un annuaire pour la recherche multicritères d'un contact).</li><li>➤ Les missions en entreprises conduites par le VIA sur la thématique du « développement industriel et la prospective innovation design » seront multipliées sous forme d'opérations collectives en région ou au plan national. La capacité d'intervention du CODIFAB et du VIA sera de plus renforcée par la création <b>du fonds de prêt aux jeunes éditeurs français</b> souhaitant passer au stade la production. Le Via assurera une pré-sélection des dossiers permettant de garantir une véritable démarche de création avant que l'IFCIC n'en valide l'éligibilité.</li><li>➤ Afin d'identifier les tendances de la demande (attentes des usagers) et de l'offre (positionnement de la concurrence, stratégies d'entreprise, etc.) une <b>collaboration du secteur bois avec le VIA</b> sera encouragée de manière à introduire la notion d'innovation produit et construire une offre globale ne s'appuyant plus seulement sur les performances intrinsèques du produit Bois mais aussi sur ses qualités esthétiques, de design voire d'ergonomie.</li><li>➤ Le CODIFAB s'attachera à mieux promouvoir auprès des entreprises les outils de démonstration existants dans le domaine des usages des nouveaux matériaux, tels que les matériauuthèques et <b>Innovathèque</b>, en partenariat avec les centres techniques (FCBA, CETIM, Pôle Lorrain Ameublement Bois) en charge de leur maintenance et de leur enrichissement continu.</li></ul>
<b>INTERNATIONAL</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Une action systématique de promotion de la « <b>french touch</b> » (le « made by France ») car la compétitivité résulte aussi de la <b>valeur projetée</b>. Un travail sur la marque « <b>Ameublement Français</b> », nouvellement créée, et qui servira de bannière pour les manifestations internationales (à l'exemple de Cologne, Milan, Shanghai) que le <b>GEM</b> (Groupement des exportateurs de meubles) sera chargé d'organiser.</li><li>➤ Un soutien aux <b>stratégies de marques</b> pour les fabricants et les distributeurs afin de renforcer la <b>valeur identitaire</b> de l'ameublement.</li><li>➤ L'accompagnement des entreprises à l'international sera renforcé par le <b>recueil des exigences normatives ou réglementaires des marchés cibles</b>.</li></ul>

<b>TECHNIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>L'amélioration de la performance de l'outil industriel</b> des industries du bois, notamment à travers la <b>digitalisation</b> et le développement de moyens de contrôle exigera également que le CODIFAB s'investisse aux côtés des entreprises du secteur. Le CODIFAB, au-delà d'informer et former les entreprises sur ce sujet (axe 1), les accompagnera en participant au <b>développement des outils et techniques nécessaires</b> pour assurer au secteur du Bois et de l'Ameublement une place dans les outils <b>BIM</b> (maquette numérique).</li> <li>➤ De nombreuses actions concernant l'amélioration de la <b>qualité environnementale</b> et sanitaire des produits ont été engagées et demandent à être poursuivies : étude de la <b>qualité de l'air intérieur</b>, travaux sur la mise en place de l'<b>affichage environnemental</b> pour le mobilier domestique et sur l'étiquetage relatif aux émissions de polluants volatils. La <b>caractérisation environnementale</b> des produits à base de bois, l'<b>empreinte carbone</b>, la recherche de <b>substituts aux adjuvants</b> (ex. les colles avec formaldéhyde) seront autant de sujets sur lesquels le CODIFAB, en lien avec les centres techniques, devra investir.</li> <li>➤ Tant pour les entreprises de l'ameublement, eu égard notamment à la mise en place de l'éco-contribution sur les produits en fin de vie, que pour celles de la construction bois concernées par le plan déchets bois, la question du <b>recyclage des produits en fin de vie</b> est devenue une question centrale exigeant un continuum d'actions d'accompagnement : développement des <b>valorisations matière et énergie des déchets et des bois en fin de vie</b>, par l'amélioration de la <b>connaissance des gisements</b> et des flux, l'aide à la structuration du marché des produits récupérés (référentiels, technologies de tri). Grâce à l'étude « <b>approvisionnement en bois</b> » pour le secteur du panneau de process et la participation de la FEDENE pour l'aspect énergétique, le CODIFAB va pouvoir engager une réflexion avec les acteurs pour mieux orienter les déchets bois de production sans pénaliser les secteurs intéressés.</li> <li>➤ Par ailleurs, à l'issue de la première phase de consultation sur les conclusions de l'étude ADEME/FCBA, la phase d'écriture du <b>plan déchets bois</b> dans ses différentes dimensions (économique, réglementaire, accompagnement public) va engendrer des travaux conséquents qui donneront lieu à une prestation du FCBA. Le CODIFAB sera naturellement associé à ces travaux.</li> <li>➤ Le développement de l'<b>éco-conception</b> à travers en particulier la mise à disposition d'outils pour le développement de solutions techniques éco-performantes mobilisera une partie des moyens du Comité.</li> </ul>
	<p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Speed-dating VIA : 30 entreprises et 90 designers participants</li> <li>▪ Fonds IFIC (prêt aux jeunes éditeurs) : 20 dossiers soutenus entre 2016 et 2019</li> <li>▪ Recueil des exigences normatives et réglementaires à l'international (FCBA/GEM) : 10 pays entre 2016 et 2019</li> <li>▪ Mise en place de l'étiquetage sanitaire et environnemental</li> <li>▪ Plan déchets : augmentation des volumes de déchets valorisables</li> </ul>
	<p><b>Acteurs et partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ MEDIFA</li> <li>▪ FCBA/CETIM</li> <li>▪ VIA</li> <li>▪ GEM</li> </ul>

### Axe 3 – Soutenir la promotion et la communication

Les actions de promotion et de communication sont indispensables pour démontrer les compétences et performances des entreprises du bois et de l'ameublement et de leurs produits, tant auprès du grand public que du client B to B.

S'agissant des entreprises du bois et de leurs produits, il s'agira de **valoriser les atouts du bois** en tant que matériau et ses produits associés, notamment en mettant en place des **actions de démonstration/opérations exemplaires**, sa **dimension environnementale et ses performances (thermiques, acoustiques...)**, la **diversité de ses usages**, son esthétisme de manière à **rassurer et encourager les clients et prescripteurs dans leur choix de solutions bois**, du consommateur B to C au donneur d'ordre spécialisé.

Il s'agira aussi de promouvoir les offres de **systèmes constructifs et de solutions globales (intégrant l'aménagement intérieur)**.

S'agissant des entreprises de l'ameublement, un accent particulier sera mis sur la présence dans les salons professionnels qui mettront en valeur la « French Touch » et l'art de vivre à la française de l'Ameublement Français.

#### Types d'actions :

Outils de communication et diffusion à destination du grand public, des prescripteurs, ...

**Certaines actions sont d'ores et déjà prévues :**

<b>PROMOTION &amp; COMMUNICATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Dans le cadre de la <b>promotion de systèmes constructifs et de solutions globales intégrant l'aménagement intérieur</b>, le CODIFAB portera avec AdivBois, l'Association pour le Développement des <b>Immeubles à Vivre Bois</b>, le projet visant à construire des <b>démonstrateurs</b> de bâtiments en bois innovants (Grande Hauteur,...) financé majoritairement par l'État dans le cadre du Plan de la <b>Nouvelle France Industrielle</b> et géré par le CODIFAB. La communication autour de ce projet sera d'autant plus importante qu'elle fera écho au plan Ville Durable du programme « Industrie du Futur ».</li><li>➤ Une action à destination de l'<b>artisanat du secteur de l'ameublement</b> sera menée autour de la politique de Label des Artisans Tapissiers de France en cours de redéfinition et de la campagne de communication « Osez l'artisanat » parvenue au terme des trois premières années de sa programmation, et sa probable reconduction.</li><li>➤ Le CNDB poursuivra l'animation du <b>Club Oui Au Bois</b> qui rassemble architectes, promoteurs et autres décideurs de la construction et qui vise à promouvoir l'utilisation du bois dans la construction.</li><li>➤ Une réflexion est en cours sur le site <b>Bois.com</b>, site de référence pour la promotion du bois auprès du grand public et des professionnels, afin de préparer son évolution et son adaptation aux besoins de la filière et aux attentes des clients.</li><li>➤ Présence renforcée sur les salons français : Révélation, Maisons &amp; Objets.....</li></ul>
--------------------------------------	--

#### Indicateurs :

- Présence de l'Ameublement Français dans les salons professionnels : 10 salons entre 2016 et 2019
- Site de communication bois.com : évolution du visitorat
- Club Oui Au Bois : évolution du nombre de membres
- Immeubles à Vivre Bois : 5 démonstrateurs construits

#### Acteurs et partenaires :

- CNDB
- MEDIFA
- Projets Artisanat
- GEM
- ADIVbois

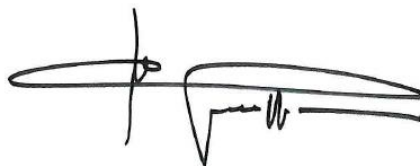
Fait à Paris, le **12 AVR. 2017**

Pour le Ministère de l'Economie et des  
Finances

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes and a large, sweeping horizontal stroke that loops back to the left.

Monsieur le Secrétaire d'Etat  
Christophe SIRUGUE

Pour le Comité professionnel de  
Développement des Industries  
Françaises de l'Ameublement et du Bois

A handwritten signature in black ink, featuring a horizontal line with a vertical stroke intersecting it, followed by a series of smaller, more intricate strokes.

Le Président  
Henri GRIFFON

## 5) Annexes

### Annexe 1 - Les montants de la collecte 2012-2015

COLLECTE CODIFAB EN K €	2012			2013			2014			2015		
	A	B	CODIFAB	A	B	CODIFAB	A	B	CODIFAB	A	B	CODIFAB
RESSOURCES												
TF	10 707	3 659	14 366	9 794	3 611	13 405	9 552	3 434	12 986	9 869	3 460	13 329
TF Exer/Antérieur	208	311	519	152	214	366	293	226	519	269	209	478
Titres	36	37	73	48	28	76	30	21	51	24	17	41
<b>TOTAL COLLECTE</b>	<b>10 951</b>	<b>4 007</b>	<b>14 958</b>	<b>9 994</b>	<b>3 853</b>	<b>13 847</b>	<b>9 875</b>	<b>3 681</b>	<b>13 556</b>	<b>10 162</b>	<b>3 686</b>	<b>13 848</b>

## Annexe 2 - Récapitulatif des indicateurs du contrat de performance 2016-2019

INDICATEURS du contrat de performance 2016-2019		VALEURS			
		2016	2017	2018	2019
Axe 1 – Gagner en compétitivité, sécuriser et développer les marchés des entreprises de l’ameublement et du bois et adapter le modèle économique d’entreprise	Outil de Veille Economique Mutualisée (objectif : fonctionnel en 2018)	en cours	en cours	en cours	
	Etude de marché pour le mobilier de bureau (objectif : une étude réalisée chaque année avec co-financement des entreprises à hauteur de 50%)	1 étude	1 étude	1 étude (60%)	
	Création d’une plateforme de service d’accompagnement et de conseil en financement (objectif : création pour l’Ameublement en 2016 et pour le bois en 2017)	A en ligne oct16	B en ligne juillet17	OK	
	Fonds Bois 2 BPI (objectif : financement de 10 dossiers entre 2016 et 2019)	3 dossiers	0	3 dossiers	
	Action DiagUp diagnostic pour les primo-exportateurs (objectif : au moins 30 entreprises s’engageant dans une démarche de diagnostic)	0 entreprise	reporté	9	
	Attractivité des métiers du bois (objectif : augmentation visitorat du site dédié aux métiers du bois)	102000 visites -> 63860 visites d’après google analytics	62 491 visites (> en fin d’année)	96 500 visites	
Axe 2 - (Re)conquérir le client : répondre aux attentes de la demande française et internationale	Speed-dating VIA (objectif : 30 entreprises et 90 designers participants)	30 entreprises et 120 designers	31 entreprises et 105 designers	36 entreprises et 116 designers	
	Fonds IFIC - prêt aux jeunes éditeurs (objectif : 20 dossiers soutenus entre 2016 et 2019)	0 dossier	0 dossier	3	
	Recueil des exigences normatives et réglementaires à l’international (FCBA/GEM) (objectif : 10 pays entre 2016 et 2019)	2 (Royaume Uni et Corée du Sud)	2 (Emirats Unis et Canada)	1 (Chine)	
	Etiquetage sanitaire et environnemental (objectif : mise en place)	en cours	en cours	en cours	
	Plan déchets (objectif : augmentation des volumes de déchets valorisables)				
Axe 3 – Soutenir la promotion et la communication	Présence de l’Ameublement Français dans les salons professionnels (objectif : 10 salons entre 2016 et 2019)	4 salons français	5 salons français	4 salons français	
	Site de communication bois.com (objectif : évolution du visitorat)	727k sessions	550k sessions	450 k	
	Club Oui Au Bois (objectif : évolution du nombre de membres)	475 profils en ligne	510 profils en ligne	551 profils en ligne	
	Immeubles à Vivre Bois (objectif : 5 démonstrateurs construits)	En cours	En cours	En cours	

### Annexe 3 - Tableaux de suivi annuel pour l'évaluation des actions

Principales activités du Codifab	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019
<b>I) Activités collectives non marchandes</b>						
Promotion et soutien à l'export	Budget alloué au soutien à l'export en K€ et en % par rapport au budget total	1780K€ 14%	1918k€ 15,6%	1995k€ 15.6%	1999k€ 15.5%	
	Nombre de participations à des salons	11 salons	13 salons	9 salons	8 salons	
	Nombre d'entreprises (uniques) accompagnées sur ces salons	29	36	33	31	
	Nombre de missions de prospection	0	0	1	1	
	Nombre d'entreprises (uniques) accompagnées sur ces missions	0	0	10	5	
Soutien à la création	Budget alloué à la création en k€ et en % par rapport au budget total	1590K€ 12%	1859k€ 12.9%	1672k€ 13.1%	1632k€ 12.6%	
	Nombre de jeunes créateurs / designers aidés (incubateur)	9	11 (9 studios)	10	8	
	Nombre d'exemplaires de cahiers de tendances diffusés	/	/	250	/	
Formation	Budget alloué à la formation en K€ et en % du budget total :	280K€ 2%	395k€ 3.2%	488k€ 3.8%	422k€ 3.2%	
	Nombre d'apprentis par an dans les organismes de formation subventionnés	344	340	412	431	
Communication	Budget alloué à la communication en K€ et en % du budget total	2988K€ 23%	3009k€ 24.5%	2930 22.9%	3142 24.3%	
	Nombre de consultations du site internet du CODIFAB cumulées sur l'exercice	18 956 sessions	27 464 sessions	30 682 sessions	40 722 sessions	
		51 294 pages vues	63 205 pages vues	69 877 pages vues	91 087 pages vues	
		Taux rebond : 39,33%	Taux rebond : 31,74%	Taux rebond : 34.8%	Taux rebond : 40.74%	
Etudes	Budget alloué aux études en K€ et en % du budget total	567K€ 4%	723k€ 5,9%	707k€ 5.5%	961k€ 7.4%	
	Nombre d'études de marché réalisées ou commandées par an	5	5	5	9	
<b>II) Gestion et gouvernance</b>						

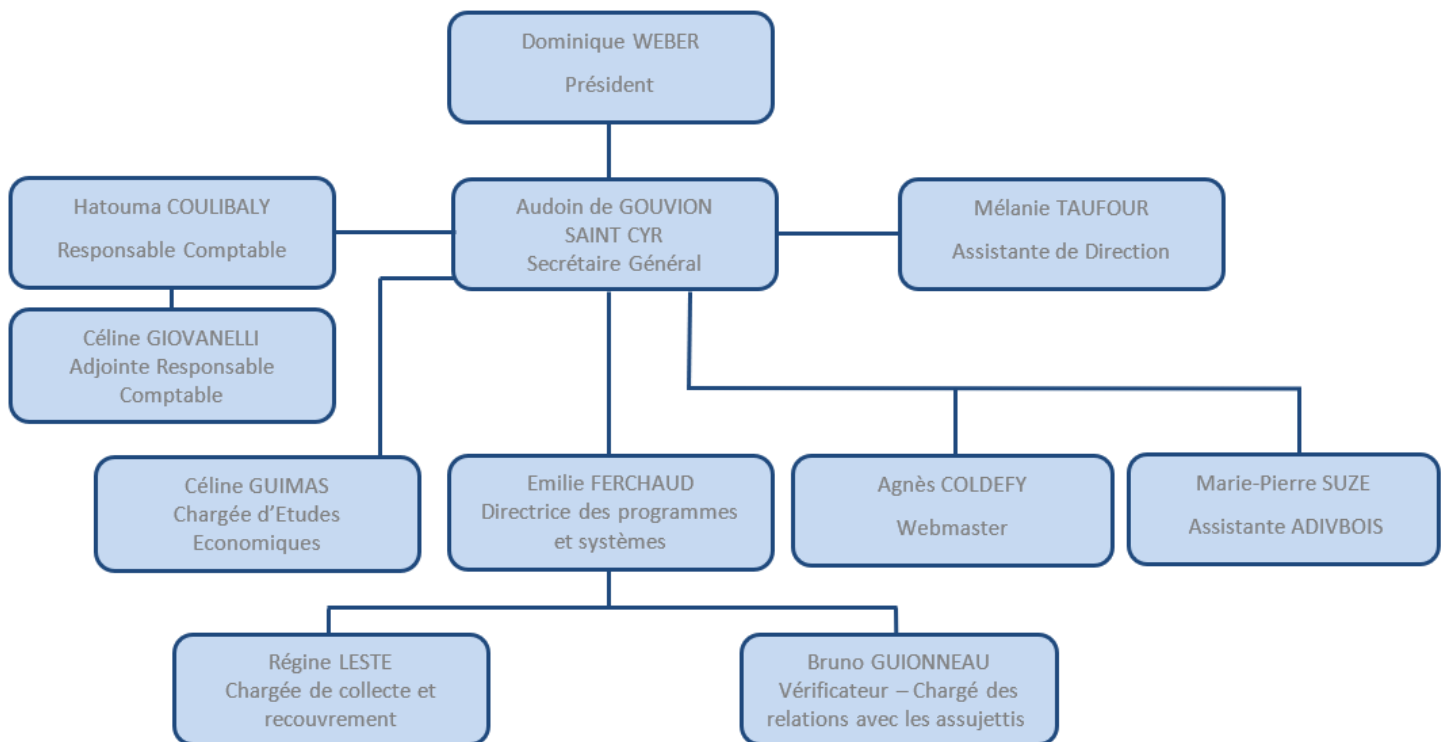
Fonctionnement interne et gestion comptable	<u>Fonctionnement interne :</u> Existence de structures de pilotage et de réflexion : nombre de réunions/an	12	12	12	11	
	Nombre de réunions au cours desquelles le contrat de performance est suivi et discuté (conseil d'administration, comité de suivi ad hoc, réunions bilatérales avec la DGCIS, etc.)	4	2	1	1	
	<u>Gestion comptable :</u> Existence de présentations simplifiées des comptes (quelques pages)	Oui	Oui	Oui	Oui	
	Présentation analytique détaillée des comptes	Oui	Oui	Oui	Oui	
	Transmission annuelle aux tutelles des données de gestion avant le 15 mai de chaque année (cf. enquête annuelle)	Oui	Oui	Oui	Oui	



## Enquête annuelle sur l'activité du CODIFAB

	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Commentaires
a) Effectif affecté au recouvrement de la TFA et au fonctionnement du Codifab, en équivalent temps plein (ETP)	8	8	8	8	
b) Collecte totale en K€ Répartition : Collecte ameublement Collecte industries du bois	13 848 10 162 3 686	14 057 10 328 3 729	14 150 10384 3767	14 286 10 377 3910	
c) Ratio : dépenses liées aux activités collectives / collecte totale, en %	86,10%	87.45%	90.27%	90.19 %	En 2015, résultat positif de 714k€. En 2016, résultat positif de 232k€ et reversement de 650k€ (diminution coût collecte et fonctionnement). En 2017, reversement de 673k€ (4.76%), résultat de 31k€ (0.22%) et résultat exceptionnel 303k€ (-2.15%) En 2018, reversement de 1 009 k€ (7.06 %), résultat -432 k€ (-3.02%) et résultat exceptionnel 217 k€ (-1.52)
d) Autres ressources publiques en K€ Dont : .FEHBE FIC DIRECCTE .DHUP .ADEME	39	61 41 4.2	0 39.4 23.8	55,3 44,80	
e) Collecte totale / effectif ETP	1 731	1757	1769	1785,75	
f) Résultat d'exploitation en K€	531	53	-329	- 690	
g) Ratio : Résultat d'exploitation / Collecte totale, en %	3,83%	0.38%	-2.33%	- 4,83	
h) Coût de recouvrement de la TFA et de fonctionnement du Codifab en k€	1143	983	976	1042	
i) Ratio : Coût de recouvrement de la TFA et de fonctionnement du Codifab / collecte totale, en %	8,25%	6.99%	6.90%	7,29%	
j) Valeur nette des immobilisations en K€	4 385	4330	4110	4554	

## Annexe 4 - Organigramme du CODIFAB en 2019



### CONTACT :

CODIFAB -120 avenue Ledru Rollin – 75011 PARIS

Tél : 01 44 68 18 19 ou [infotaxe@codifab.fr](mailto:infotaxe@codifab.fr) pour les appels liés à la déclaration et au paiement de la taxe

Tél : 01 44 68 18 08 ou [information@codifab.fr](mailto:information@codifab.fr) pour toute autre demande

Fax : 01 44 74 37 80

## Annexe 5 - Liste des acronymes

AFPIA : Association pour la Formation Professionnelle des Industries de l'Ameublement  
CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment  
CETIM : Centre Technique des Industries Mécaniques  
CNDB : Comité National pour le Développement du Bois  
CODIFAB : Comité professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois  
CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment  
DHUP : Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages  
FBF : France Bois Forêt  
FCBA : Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement  
GEM : Groupe des Exportateurs de Meubles  
IPEA : Institut de Promotion et d'Etudes de l'Ameublement  
MEDIFA : Manifestation, Etudes et Développement des Industries Françaises de l'Ameublement  
UFME : Union des Fabricants de Menuiseries Extérieures  
UMB-FFB : Union des Métiers du Bois – Fédération Française du Bâtiment  
UICB : Union des Industriels et Constructeurs Bois  
UIPC : Union des Industries du Panneau Contreplaqué  
UIPP : Union des Industries de Panneaux de Process  
UNAMA : Union Nationale de l'Artisanat des Métiers de l'Ameublement  
UNIFA : Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement  
VIA : association pour la Valorisation de l'Innovation dans l'Ameublement